

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2779

15 novembre 2011

SOMMAIRE

Advent Energy	133360	Royal Hospitality Group S.A.	133365
Agricultural Finance Investments S.A. ..	133391	Sagittarius Invest S.A.	133385
Alter-Lux Sàrl	133391	Samax S.A.	133364
Alto Diffusion S.à r.l.	133391	Samax S.A.	133386
Britannica Recoveries S.à r.l.	133353	Samax S.A.	133385
Colobia S.A.	133392	Sanicalor S.à r.l.	133386
Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A.	133351	Schawk Luxembourg, S.à r.l.	133386
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l.	133360	Shivling S.A., SPF	133386
Eurostar Diamonds International S.A. ..	133352	Simply Thai	133386
Fin Metech Holdings S.A.	133352	Sit Group Participations S.A.	133392
Fin Team Holdings S.A.	133354	Skipper Investments S.A.	133361
Fratelli d'Amato International S.A.	133353	Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie	133387
Freedom Paramount S.A.	133346	Sodefi S.A., SPF	133387
Hautec Luxembourg S. A.	133354	Space at Work	133355
HIPEP VI-Holdings II S.à r.l.	133392	Space at Work	133389
HIPEP VI-Holdings I S.à r.l.	133391	Spectrum Brands Lux II S.à r.l.	133359
il Fornello S.à r.l.	133350	SSCP Aero Holdings SCA	133364
Industrial Solutions	133360	Stevenage S.A.	133388
Kepler P.O.S. S.A.	133349	Stones Développement S.A. Soparfi	133388
Landsbankí Luxembourg S.A.	133361	Sugarloaf S.A.	133388
Level 3 Communications	133354	Symbolinvest S.A.	133389
LUNAV S.A., société de gestion de patri- moine familial	133357	Symrise Luxembourg S.à r.l.	133364
LuxGEO S.à r.l.	133355	Symrise Luxembourg S.à r.l.	133362
LX Beta S.à r.l.	133347	Telovia S.A.	133359
Mebelux	133354	Tradep S.A.	133388
Mediation, Mergers & Acquisitions (Lu- xembourg) S.A.	133389	Trocolux - El Behri, S.e.n.c.	133361
MLS Luxembourg S.à r.l.	133387	Tuscany Rig Leasing S.A.	133381
N-Tech International S.A.	133358	Unirec S.A.	133359
Orix S.A.	133352	Vente-Privée.com Holding S.A.	133387
Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	133362	Vinnolit Two Luxembourg	133362
PCO Holdco II S.à r.l.	133361	Vontobel Europe S.A.	133381

Freedom Paramount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.668.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

dûment représentée par ses deux gérants, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare, et

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FREEDOM PARAMOUNT S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.668 (NIN 2008 2235 397) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 13 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 10 juillet 2009.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société FREEDOM PARAMOUNT S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société FREEDOM PARAMOUNT S.A. est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société Luxglobal Services S.à r.l., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société FREEDOM PARAMOUNT S.A. a été réglé et la société Luxglobal Services S.à r.l. demeurera responsable de toutes dettes éventuelles, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans chez la société Luxglobal Services S.à r.l. à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135717/54.

(110156914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 141.428,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of September,
Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

LX Alpha Phi S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.583 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of LX Beta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.043 (the Company), incorporated under the name Yellowbridge Luxembourg S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 23 October 2009, published on 25 November 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2305.

The articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 April 2011, published on 11 July 2011 in the Mémorial number 1533.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Miss Lou VENTURIN, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and thirty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 131,428.-), to one hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 141,428.-) by the issue of ten thousand (10,000) new shares (the New Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

3. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of one hundred and thirty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 131,428.-), to one hundred and fortyone thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 141,428.-) by the issue of ten thousand (10,000) new shares.

Subscription - Payment of the New Shares

The Sole Shareholder records the subscription and the full payment of the New Shares by way of a contribution in cash as follows:

The Sole Shareholder, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to ten thousand (10,000) new shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium by way of a contribution in cash in an aggregate amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-).

The Sole Shareholder resolves to allocate ten thousand euro (EUR 10,000.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned new shares for a total amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 16 September 2011.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at one hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-eight euro (EUR 141,428.-) represented by one hundred and forty-one thousand four hundred and twenty-eight (141,428) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euro (EUR 2.500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le seizième jour de septembre, par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

LX Alpha Phi S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.583 (l'Associé Unique)

agissant en sa qualité d'associé unique de LX Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg immatriculée au registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B.149.043, constituée sous le nom Yellowbridge Luxembourg S.à r.l., par un acte notarié du 23 octobre 2009 de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié le 25 novembre 2009 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), sous le numéro 2305.

Les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 26 avril 2011 du notaire soussigné, publié le 11 juillet 2011 au Mémorial numéro 1533.

L'Associé Unique est représenté à l'assemblée par Mlle Lou VENTURIN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille euro (EUR 10.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent trente-et-un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 131.428,-) à cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 141.428,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

3) Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2;

4) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euro (EUR 10.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent trente-et-un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 131.428,-) à cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 141.428,-) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de la Société

Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à dix mille (10.000) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille euro (EUR 40.000,-).

L'Associé Unique décide d'affecter dix mille euro (EUR 10.000,-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de trente mille euro (EUR 30.000,-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus pour un montant total de quarante mille euro (EUR 40.000,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 16 septembre 2011.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-huit euro (EUR 141.428,-), représenté par cent trente-et-un mille quatre cent vingt-huit (141,428,-) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune. Chaque part sociale bénéficie d'un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euro (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41257. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135814/137.

(110156890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Kepler P.O.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.046.

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KEPLER P.O.S. S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.046 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 17 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Pascale GUILLAUME, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence FRANÇOIS, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le dernier jeudi du mois d'avril à 14.00 heures, et modification afférente de l'article 11 des statuts;

2. Suppression dans l'article 3 des statuts toute référence au capital autorisé, ce dernier étant venu à échéance;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le dernier jeudi du mois d'avril à 14.00 heures et de modifier conséquemment l'article 11 des statuts comme suit:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier jeudi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer dans l'article 3 des statuts toute référence au capital autorisé, lequel est venu à échéance et de modifier subséquemment l'avant-dernier alinéa dudit article afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (avant-dernier alinéa).** Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, P. GUILLAUME, L. FRANÇOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/42961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135783/62.

(110156986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

il Fornello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8310 Capellen, 35, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.310.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2008 que Monsieur KUBALA Fabrice, né le 11/03/1975 à Bruay La Buissonnière, demeurant au 14, rue Michel Welter L-8339 OLM, a démissionné de son poste de gérant

technique et que Monsieur DUGUET Bertrand, né le 13/06/1964 à Woippy, demeurant au 17, rue Sainte Barbe L-3416 DUDELANGE, est nommé au poste de gérant technique.

CAPELLEN, le 20/09/2011.

Référence de publication: 2011135532/13.

(110157043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

C G M C, Compagnie Générale de Matériaux et Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 58.594.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») de «COMPAGNIE GÉNÉRALE DE MATERIAUX ET CONSTRUCTION S.A.», en abrégé «C G M C» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

constituée originellement sous la dénomination de «BUSCEMI A.G.», suivant acte notarié dressé en date du 07 mars 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 350 du 04 juillet 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire Jean-Joseph WAGNER de résidence à Sanem à la date du 3 juin 2010, publié au Mémorial en date du 23 août 2010, numéro 1717.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58 594.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François CONTESSI, manager, avec adresse professionnelle à L-1429 Luxembourg, 39, rue Tony Dutreux,

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille six cent (2.600) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1) transfert du siège social de la société de son siège actuel à L-2529 Howald 30, rue des Scillas, et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Luxembourg-ville vers L-2529 Howald 30, rue des Scillas, et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est fixé à Howald"

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: François CONTESSI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 septembre 2011. Relation: DIE/2011/9279 Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135662/53.

(110156995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Eurostar Diamonds International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011

Réviseur d'Entreprises Agréé

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé pour une durée de trois ans.

Suite à cette décision, le Réviseur d'Entreprises Agréé en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014 est M. MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck.

Pour extrait sincère et conforme

Karin REUTER-BONERT

Référence de publication: 2011135696/14.

(110156989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Fin Metech Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.979.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration adoptée le 27 septembre 2011

Le siège social de la société est établi au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011135711/10.

(110157064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Orix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.824.

—
L'an deux mille onze.

Le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

agissant en leur qualité de mandataires de la société de droit italien ORIX S.R.L., ayant son siège social à I-35043 Monselice (PD), Viale Lombardia 20, en vertu d'un pouvoir lui donné en date du 30 juillet 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 862 du 30 avril 2011, il avait été décidé de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société anonyme ORIX S.A., ayant eu son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 60.824 (NIN 1997 2217 371) de Luxembourg en Italie, de transformer la société en une société à responsabilité limitée de droit italien et de continuer à opérer conformément au droit italien sous la dénomination de ORIX S.R.L., sous condition suspensive:

a) de la tenue d'une assemblée générale des actionnaires en Italie, décidant des formalités de transfert de siège social en Italie conformément au droit italien, après adoption de la nouvelle forme de société et des nouveaux statuts selon le droit italien et

b) de l'enregistrement de la société au Registro Imprese en Italie.

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2011, tenue devant le notaire Roberto DORIA, de résidence à Padova, et de l'extrait du "Registro delle Imprese di Padova", que les conditions suspensives ont été réalisées et qu'il y a partant lieu de procéder à la radiation de la société ORIX S.A. auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Une copie dudit procès-verbal du 9 juin 2011 ainsi que de l'extrait du "Registro delle Imprese di Padova" resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1637. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135858/44.

(110156921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Britannica Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.298.

Extrait du contrat d'apport de parts sociales de la Société daté du 3 octobre 2011

En vertu du contrat d'apport daté 3 octobre 2011, l'associé unique de la société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a transféré 1 part sociale de classe D et 1 part sociale de classe E, détenues dans la Société, à CVF Lux Master S.à r.l., une société dont le siège social est à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Britannica Recoveries S.à r.l.

Mirko Fischer

Gérant

Référence de publication: 2011136012/18.

(110157004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.247.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2011

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs et du président pour une durée de 6 ans. Suite à décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017 est composé comme suit:

- Fons MANGEN, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, Administrateur de catégorie B
- Carine REUTER-BONERT, secrétaire, 5 rue des champs, L-3332 Fennange, Administrateur de catégorie B
- Luigi D'AMATO, Administrateur de Sociétés, 15 avenue Mousquines, CH-1005 Lausanne, Administrateur de catégorie A, Président
- Fabio MARSIGLIA, Administrateur de Sociétés, 21 via dei Fiorentini, I-80133 Napoli, Administrateur de catégorie A

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans. Suite à décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017 est la société RAMLUX S.A., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2011135716/24.

(110156988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Fin Team Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.980.

—
Extrait de résolution du conseil d'administration adoptée le 27 septembre 2011

Le siège social de la société est établi au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011135712/10.

(110157063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Hautec Luxembourg S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 162.571.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 14 septembre 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes de la société Europe Fiduciaire (Luxembourg) SA
- L'assemblée nomme en remplacement comme commissaire aux comptes la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le n ° B 38.136. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011135739/14.

(110156993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Level 3 Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.597.

—
EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique en date du 28 septembre 2011, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Robert Michael Yates, demeurant au 3820 Cloverleaf Drive, Boulder, Colorado 80304, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 6 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2011135793/16.

(110157058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Mebelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.512.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135824/10.

(110157012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Space at Work, Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 106.628.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011135826/14.

(110156999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

LuxGEO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 158.198.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of the month of September.
Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, acting in his capacity as proxyholder of Geo Travel Finance S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.022, being the sole shareholder of LuxGEO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty-seven euro (EUR 225,573,247.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, of 13 January 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 697 of 12 April 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.198, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, of 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2073 of 6 September 2011.

The said appearing person, acting in his above stated capacity by virtue of a proxy given on 29 June 2011, which remained attached to a deed drawn up by the undersigned notary on 30 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2073 of 6 September 2011 (the "Deed"), has requested the undersigned notary to record his declaration and statements as follows:

That a clerical error appeared in relation to the amount of the share capital of the Company immediately before the capital increase resolved to in the Deed. The share capital indeed amounted to one hundred ninety-nine million ninety-five thousand nine hundred seventeen euro and ninety-six cent (EUR 199,095,917.96) and not one hundred ninety-nine million ninety-five thousand nine hundred seventeen euro and ninety-seven cent (EUR 199,095,917.97) as stated in the Deed;

That as a consequence the initial amount of share capital of the Company before the capital increase resolved to in the Deed shall be corrected so that all existing references in the Deed to "one hundred ninety-nine million ninety-five thousand nine hundred seventeen euro and ninety-seven cent (EUR 199,095,917.97)" shall instead read as references to "one hundred ninety-nine million ninety-five thousand nine hundred seventeen euro and ninety-six cent (EUR 199,095,917.96)";

That as a consequence the final amount of share capital of the Company after the capital increase resolved to in the Deed shall be corrected so that all existing references in the Deed to "two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty-seven euro and one cent (EUR 225,573,247.01)" shall instead read as references to "two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty-seven euro (EUR 225,573,247)".

That as a consequence the amended article 5 of the articles of incorporation of the Company under the fourth resolution shall be corrected so that it shall instead read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred twenty-five million five hundred seventy-three thousand two hundred forty-seven euro (EUR 225,573,247.-) represented by twenty-two billion five hundred fifty-seven million three hundred twenty-four thousand seven hundred (22,557,324,700) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa capacité de mandataire de Geo Travel Finance S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.022;

étant l'unique associé de LuxGEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-sept euros (EUR 225.573.247,-), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant l'acte de Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 697 du 12 avril 2011, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158198 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2073, en date du 6 septembre 2011.

Ladite personne, agissant en sa capacité susmentionnée aux termes d'une procuration donnée le 29 juin 2011, laquelle restera attachée à un acte rédigé par le notaire soussigné du 30 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2073, en date du 6 septembre 2011 (l'«Acte»), a demandé le notaire soussigné d'enregistrer les déclarations comme suit:

Une erreur matérielle est apparue concernant le montant du capital social de la Société immédiatement avant l'augmentation de capital décidée dans l'Acte. Le capital social s'élevait en effet à cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 199.095.917,96) et non pas à cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent dix-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 199.095.917,97) comme déclaré dans l'Acte.

En conséquence le montant initial du capital social de la Société avant l'augmentation de capital décidée dans l'Acte doit être corrigé afin que toute référence existante dans l'acte à «cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent dix-sept euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 199.095.917,97)» soit lue comme une référence à «cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 199.095.917,96)».

En conséquence le montant final du capital social de la société après l'augmentation de capital décidée dans l'Acte doit être corrigé afin que toute référence dans l'Acte à «deux cent vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-sept euros et un centime d'euro (EUR 225.573.247,01) soit lue comme une référence à deux cent vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-sept euros (EUR 225.573.247,-)».

En conséquence, l'article modifié des statuts de la Société sous la quatrième résolution doit être corrigé afin qu'il soit dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille deux cent quarante-sept euros (EUR 225.573.247,-) représenté par vingt-deux milliards cinq cent cinquante-sept millions trois cent vingt-quatre mille sept cents (22,557,324,700) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2011. LAC/2011/42761. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135797/103.

(110156972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.958.

L'an deux mille onze, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «LUNAV S.A., société de gestion de patrimoine familial» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 149.958, constituée suivant acte notarié en date du 25 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 65 du 11 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elisa ARMANDOLA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Annulation de la valeur nominale des actions représentant le capital social de la Société.

2. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cinq millions cent trente mille euros (EUR 5.130.000,-) sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un montant de quatre millions six cent trente mille euros (EUR 4.630.000,-) à prélever sur les créances que l'actionnaire unique détient envers la société.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. § 1. Le capital social est fixé à cinq millions cent trente mille euros (EUR 5.130.000,-) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions représentant le capital social de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre millions six cent trente mille euros (EUR 4.630.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR

500.000,-) à cinq millions cent trente mille euros (EUR 5.130.000,-) sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un montant de quatre millions six cent trente mille euros (EUR 4.630.000,-).

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre millions six cent trente mille sept cent soixante-treize euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 4.630.773,87) existant à charge de la Société au profit de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

L'augmentation de capital est souscrite à l'instant même par l'actionnaire unique, ici représentée par Madame Elisa ARMANDOLA, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 6 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée par l'apport et la transformation en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible pour un montant de quatre millions six cent trente mille sept cent soixante-treize euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 4.630.773,87) existant à charge de la Société et au profit de l'actionnaire unique.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par la société «Grant Thornton Lux Audit S.A.», 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, réviseur d'entreprises, établie à Luxembourg, en date du 6 septembre 2011, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article TROIS (3) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à cinq millions cent trente mille euros (EUR 5.130.000,-) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. ARMANDOLA, C. COULON-RACOT, C. HERMANTDOMAMGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12060. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011135811/89.

(110156959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

N-Tech International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.701.

Je vous informe par la présente que je dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu entre «N-TECH INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100 701, et moi-même.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Victor Elvinger.

Référence de publication: 2011135839/10.

(110156985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Spectrum Brands Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.504,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.349.

—
Suite à l'acte de dissolution de Home Creations Direct Ltd., en date du 26 septembre 2011, avec siège au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808, Wilmington, Delaware, USA, immatriculée au "Registre de l'Etat du Delaware" sous le numéro 2504864, actionnaire de la Société détenant 12.501 parts sociales;

Suite à l'acte de dissolution de Russell Hobbs Inc., en date du 26 septembre 2011, avec siège au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808, Wilmington, Delaware, USA, immatriculée au "Registre de l'Etat du Delaware" sous le numéro 2266811, actionnaire de la Société détenant 1 part sociale;

Suite à l'acte de dissolution de Salton Holdings Inc., en date du 26 septembre 2011, avec siège au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808, Wilmington, Delaware, USA, immatriculée au "Registre de l'Etat du Delaware" sous le numéro 3383165, actionnaire de la Société détenant 1 part sociale,

il résulte que les 12.503 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues par Spectrum Brands, Inc., avec siège au 601 Rayovac Drive, Madison, WI 53711, USA, immatriculée au "Delaware Division of Corporations" sous le numéro 4707116, actionnaire unique des trois sociétés dissoutes.

Munsbach, le 3 octobre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011135906/23.

(110157003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Telovia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 10, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 137.460.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 15 juin 2011 que:

- L'assemblée accepte la démission de Messieurs VANDERMEULEN Bernard et VANDERMEULEN Lucien en tant qu'administrateurs

- L'assemblée nomme comme administrateurs, Monsieur Jean DUMBRUCH, né le 26.08.1951 à Verviers (Belgique), demeurant à 20/52, Vinâve d'Ile à B-4000 Liège et Madame Emmanuelle DEFAAZ, née le 15.10.1969 à Florennes, demeurant à 57, rue des Piles B-1410 Waterloo. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011135950/16.

(110156994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Unirec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.960.

—
Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juillet 2011

- Il est pris acte de la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

UNIREC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011135973/19.

(110156958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Advent Energy, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 199.350,48.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.512.

Il résulte des résolutions du 31 août 2011 du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société est transféré du 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg à Luxembourg au 47, Grand-Rue, L-1661 à Luxembourg à Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136008/15.

(110157052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 82.721.189,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

Il résulte des résolutions du 31 août 2011 du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société est transféré du 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg à Luxembourg au 47, Grand-Rue, L-1661 à Luxembourg à Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136026/15.

(110157049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Industrial Solutions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.012.

Il résulte des résolutions du 31 août 2011 du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société est transféré du 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg à Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 à Luxembourg à Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136047/15.

(110157055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Landsbanki Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 78.804.

EXTRAIT

Par jugement commercial du 9 mai 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 15^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale a

- donné acte à Monsieur Eric COLLARD de sa démission de ses fonctions de consultant dans la liquidation de LANDSBANKI LUXEMBOURG SA. avec effet au 12 avril 2011 et a mis les frais de ladite décision à charge de la masse.

Pour la société en liquidation

Yvette HAMILIUS

Le liquidateur

Référence de publication: 2011136054/15.

(110157047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Skipper Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011138435/9.

(110159924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

PCO Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.058.

La nouvelle adresse de Monsieur Brian Anthony Byrne, gérant de la Société, est la suivante:

Etage 5, Marina Business Centre

Triq I-Abate Rigord

XBX 1127, Ta'Xbiex

Malte

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011136115/17.

(110157001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Trocolux - El Behri, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 16, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 155.262.

Pour des raisons de vétusté du local actuel, TROCOLUX-EL BEHRI, S.e.n.c. déménage son activité et son siège social. Le nouveau siège social étant désormais L-9147 ERPELDANGE, 16, rue Laduno.

Fait à Erpeldange le 3.10.2011

Mme Elbehri

Gérante

Référence de publication: 2011136146/12.

(110156913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Vinnolit Two Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.700,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.097.

Il résulte des résolutions du 31 août 2011 du conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société est transféré du 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg à Luxembourg au 47, Grand-Rue, L-1661 à Luxembourg à Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011136148/15.

(110157006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138421/10.

(110159579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.250,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.795.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the 16th day of September.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pamplona Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 14th of september 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- Pamplona Capital Partners II, L.P., prenamed, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse and being registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 146.795, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1370 of 16 July 2009, page 65737, which deed of incorporation has been amended by a deed of the undersigned notary, dated 30 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2532 of 29 December 2009, page 121512 (the "Company").

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 38,250.-(thirty-eight thousand two hundred fifty Euro), represented by 26,250 (twenty-six thousand two hundred fifty) Class A shares, 1,000 (one thousand) Class B shares, 1,000 (one thousand) Class C shares, 1,000 (one thousand) Class D shares, 1,000 (one thousand) Class E shares, 1,000 (one thousand) Class F shares, 1,000 (one thousand) Class G shares, 1,000 (one thousand) Class H shares, 1,000 (one thousand)

Class I shares, 1,000 (one thousand) Class J shares, 1,000 (one thousand) Class K shares, 1,000 (one thousand) Class L shares and 1,000 (one thousand) Class M shares, each share with a nominal value of EUR 1.-(one Euro), all subscribed and fully paid-up (the "Shares").

All the Shares are owned by the Sole Shareholder.

III.- The Sole Shareholder, represented as here above stated, then takes the following resolutions:

- The Sole Shareholder, representing the whole Company's corporate capital declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the Company's former registered office.

IV.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand EURO (1.000,-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 16^{ème} jour de septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pamplona Capital Partners II, L.P., une limited partnership, (société en commandite simple) constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY11104 Cayman Islands,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, Avocat, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 14 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Pamplona Capital Partners II, L.P., précitée, est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L2320 Luxembourg, 68-70, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.795, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370 du 16 juillet 2009, page 65737, lequel acte de constitution a été modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2532 du 29 décembre 2009, page 121512 (la «Société»).

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 38.250,-(trente-huit mille deux cent cinquante euros), représenté par 26.250 (vingt-six mille deux cent cinquante) parts sociales de Classe A, 1.000 (mille) parts sociales de Classe B, 1.000 (mille) parts sociales de Classe C, 1.000 (mille) parts sociales de Classe D, 1.000 (mille) parts sociales de Classe E, 1.000 (mille) parts sociales de Classe F, 1.000 (mille) parts sociales de Classe G, 1.000 (mille) parts sociales de Classe H, 1.000 (mille) parts sociales de Classe I, 1.000 (mille) parts sociales de Classe J, 1.000 (mille) parts sociales de Classe K, 1.000 (mille) parts sociales de Classe L et 1.000 (mille) parts sociales de Classe M, d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et libérées (les «Parts»).

Toutes les Parts sont détenues par l'Associée Unique.

L'Associée Unique a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

L'Associée Unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à ce jour.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans à l'ancien siège social.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Arvieux, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41258. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135862/105.

(110156889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Samax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.003.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138424/10.

(110160006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting on 6 October 2011

- The mandates of the Managers Mr Eric Fort and Mr Christian Thywissen are re-conducted until the annual general meeting deliberating on the annual accounts as at 31/12/2011.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Octobre 2011

- Les mandats de gérant de Monsieur Eric Fort et de Monsieur Christian Thywissen sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire sur les comptes annuels au 31.12.2011.

Référence de publication: 2011138420/15.

(110159578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

SSCP Aero Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.744.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société a été clôturée. Les registres et les documents de la société sont conservés pendant le temps légal de 5 ans à l'ancien siège social de la société dans les locaux de Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A. à 9a, rue Gabriel Lippmann L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Munsbach, le 06 Septembre 2011.

For and on behalf of SSCP Aero Holdings SCA

James Bermingham

Manager of SSCP Aero S.à r.l.

Référence de publication: 2011138443/16.

(110159999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Royal Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.749.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of the month of September.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Royal Hospitality Group S.A. (the Company), a société anonyme (public limited liability company) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 21 June 2011 by deed of undersigned and which deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Official Gazette) number 2040 of 2 September 2011.

The Meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary Ms Monique GOERES, private employee, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company are represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(A) Acceptance of the resignation of some current board members, appointment of some new board members and discharge to the resigning board members;

(B) Approval of a stock split and determination of a new nominal value per share to be EUR 0.01 instead of EUR 1.00, so to have the current share capital of EUR 31,000 represented by 3,100,000 shares, with a nominal value of EUR 0.01 each and issue of new shares;

(C) Increase of the share capital by an amount of EUR 85,800 so to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 to an amount of EUR 116,800 with issue of new shares and the payment of a share premium amounting to EUR 164,200;

(D) Approval of an authorized share capital of an amount of EUR 30,000;

(E) Amendment and restatement of the articles of association of the Company including but without limitation in order to take into account of the above stock split and issue of new shares and the rewording of the corporate purpose.

After the preceding has been approved the following resolutions were unanimously passed:

First resolution

It is resolved to accept the resignation of some of the current board members (being Mr Valéry Beuken and Mr René Beltjens) with immediate effect as of the close of the present meeting and to appoint with immediate effect for a one year term to end on the next annual shareholders meeting to be held in 2012:

(i) Mr Oleksii Ivchenko, born in Pravda (Ukraine) on 2 January 1963, residing at Str. Anischenko, House 5, Apt 24, Kiev (Ukraine),

(ii) Mr Andriy Lopushanskyy, born in Dobromyl (Ukraine) on 4 December 1962, residing at Str. Staronavodnytska, House 13, Apt 10, Kiev (Ukraine),

as new directors of the Company acting as executive directors as well as to appoint with immediate effect for a one year term to end on the next annual shareholders meeting to be held in 2012:

(iii) Mr Ivan Vasiunyk born in Velikiy Lubin (Ukraine) on 7 July 1959, residing at 4a L.Gavro Str. Apt: 20 Kiev (Ukraine), as director acting as independent non executive director.

It is resolved to grant full discharge to the resigning board members for the period of their mandate.

It is furthermore resolved to the extent required to appoint the existing director, Mr Illia Sagaidak, as executive director, equally with immediate effect and for a one year term to end on the next annual shareholders meeting to be held in 2012.

Second resolution

The stock split and determination of a new nominal value per share to be 0.01 euro instead of 1 euro with issue of new shares accordingly is approved, so to have the current share capital of EUR 31,000 represented by 3,100,000 shares, with a nominal value of EUR 0.01 each. The newly issued shares are subscribed and allocated proportionally by the existing shareholders without payment.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 85,800 so to bring the share capital from its current amount of EUR 31,000 to an amount of EUR 116,800 with the issue of new shares to the existing shareholders proportionally to their current holding and payment of a share premium amounting to EUR 164,200.

Subscription and Payment

The existing shareholder have pro rate subscribed to and paid in all the shares newly issued and so that together with the payment of the share premium an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) in cash was paid in.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Fourth resolution

After consideration of the report from the board of directors, it is resolved to create an authorized share capital of an amount of EUR 30,000,- and to authorize the board to increase the share capital within the limits of such authorized capital, with or without issue of share premium and with the possibility to abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders.

Fifth resolution

It is resolved to amend and restate the articles association of the Company (the Articles) including but without limitation in order to take into account the stock split, issue of new shares and the rewording of the corporate purpose and to implement such further amendments and changes as set out below and so for the articles of association to subsequently read as follows:

“Denomination - Purpose - Registered Office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a “société anonyme”, public limited liability company (the Company) governed by the present articles of association (the Articles), by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or any law replacing such law (the Law) and by article 1832 of the Civil Code.

Art. 2. Name. The Company’s name is “Royal Hospitality Group S.A.”.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is: (a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises as well as to develop and manage such interests and (b) to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; (c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; (d) to borrow and raise money in any manner (including but not limited to the issue of preferred equity certificates (whether convertible into shares or not), loans, bonds, notes debenture and other debt instruments) and to secure the repayment of any money borrowed; (e) to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts, or in respect of the obligations and debts of subsidiaries or companies belonging to the same group.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Capital - Shares

Art. 6. Share Capital. The Company's issued share capital is set at EUR 116,800 (one hundred sixteen thousand eight hundred euro), represented by 11,680,000 (eleven million six hundred eighty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The authorized share capital, excluding the current issued share capital, is set at thirty thousand euro (EUR 30,000.-). The authorized share capital is valid until the earlier of (i) the admission to trading, on a regulated market in the European Economic Area (EEA), of the shares in the capital of the Company, and (ii) the fifth anniversary of the date of the publication of the resolutions approving the authorized capital in the Memorial C (Official Gazette).

The board of directors is authorized and empowered to:

(a) implement a capital increase by issuing from time to time new shares (within the limit of the authorized share capital) to be paid up in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;

(b) fix the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without premium, the date from which the shares shall bear dividend and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares; and

(c) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The board of directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a director or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital as well as to delete reference to the authorized share capital and related paragraphs once the increase has been effected and restate the present article and such other article accordingly.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Shares. The shares may be in a registered or in bearer form. The Company may not issue fractional shares.

A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by law. Ownership of registered shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

Transfer of bearer shares which are not held through a securities settlement system or a depository or sub-depository shall be made by the delivery of the share certificate.

Transfer of bearer shares which are held through a foreign securities settlement system or a foreign depository or foreign sub-depository and which shares are included in a global bearer certificate immobilized at the level of the given system shall be made in accordance with customary procedures for the transfer of these securities by way of book-entry.

Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

The board of directors shall make all decisions that are required to be made in connection with possible offering and/or admission of the shares of the Company to trading on a regulated market in the EEA, including, without limitation, executing an underwriting agreement, deciding on such admission and on the registration of shares with the settlement system or a depository or sub-depository.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledge, as well as in any case where the ownership of the shares is disputed.

The shares are freely transferable, subject to the provisions of law.

Art. 8. Share Redemption. The Company shall have power, to the extent and under the terms permitted by Law, to redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of whom one or more directors must be executive directors (the Executive Directors) and one or more directors must be non executive directors (the Non Executive Directors). At the latest of the listing of the Company, out of the Non Executive Directors one or more directors must be independent from the Company, affiliates of the Company and shareholders holding at least five per cent (5%) of the total votes in the Company (the Independent Non Executive Directors). In assessing the independence of the members of the board of directors, the criteria provided in Annex II of the European Commission Recommendation of 15 February 2005 on the role of non-executive or supervisory directors of listed companies and on the committees of the supervisory board apply. A member of the board of directors who is an employee of the Company or a company associated with it shall be deemed as lacking the necessary independence for the purpose of this regulation.

The director(s) can but need not be shareholders of the Company.

In case all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. In the case of a sole director, that director exercises the powers devolving on the board of directors. In such case any reference to the board of directors should be read as a reference to the sole director.

The director(s) shall be appointed, his/her/their remuneration and term of office, and the number of the Executive Directors and Non Executive Directors shall be determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes of the shares present and represented, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) may be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The term of office of a director shall not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The director(s) may be re-elected for consecutive terms of office at the end of their term. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time with or without cause, remove and replace any director.

If a corporate entity is appointed as director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of vacancy, if applicable, the remaining directors may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board of directors. The board of directors shall appoint a chairman from among its members. It may also appoint a secretary, who need not to be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon notice given by the chairman. The board of directors must be convened if any one director so requires.

The Chairman will preside at all meetings of the board of directors. In her/his absence the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by letter, facsimile transmission or e-mail another director as her/his representative or proxy.

A quorum of the board of directors shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at the relevant meeting. Each director has one vote. In case of a tied vote, the chairman has a casting vote.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by facsimile or any other similar means of communication, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors. Except as far as a written decision passed by circular means is concerned, the minutes of the meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of the relevant meeting or, if applicable, by his substitute, or by any two directors or as resolved at the relevant board meeting or a subsequent board meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof (which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be certified by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorize all acts of administrative or disposal nature necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. Delegation of powers. The board of directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the board of directors or to any other person, who need not be a director or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the board of directors shall determine.

When the Company is managed by a board of directors, the delegation of the daily management to a member of the board of directors entails the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The board of directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the board of directors or to any other person, who need not be a director or a shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the board of directors shall determine.

The board of directors may establish one or several committees composed of Executive and/or Non Executive Directors. If an audit committee is established, the members of such audit committee shall, collectively, have adequate finance and accounting expertise appropriate for the Company's activities.

The board of directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the board of directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties either by (i) the joint signature of any two directors, one of whom shall be an Executive Director, in all matters or (ii) the sole signature of the person/director appointed as daily manager with respect to the daily management of matters, or (iii) the joint signatures or single signatures of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Where there is a sole director, the Company will be bound towards third parties by single signature of the sole director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the sole director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the board of directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 17. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes).

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 1st Tuesday of June at 10 a.m. CET.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other general meetings. The board of directors may convene other general meetings. General meetings of shareholders must be convened if shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (tribunal d'arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the board of directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the general meeting. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by the Articles.

Art. 21. Power, vote, minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders shall be made pursuant to the Law and the law of 24 May 2011 regarding certain rights of the shareholders during general meetings of listed companies (the May 2011 Law) and will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Shareholders representing at least one tenth (or if the Company is listed and in accordance with the May 2011 Law, one twentieth) of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. In accordance with the May 2011 Law, such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter or by electronic means at least twenty-two days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any shareholder may cast his vote by correspondence or by electronic means in accordance with the May 2011 Law. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form (formulaire) which is not signed by the relevant shareholder or its authorized representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorized representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form (formulaire) shall be received by the Company no later than 6 p.m., CET, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Notwithstanding the preceding, in case of discrepancy between the present clause and the May 2011 Law, the May 2011 Law shall apply.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the chairman of the board of directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 22. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the general meeting of shareholders or, as the case may be, of the sole shareholder, shall be drawn up and signed by the bureau of the meeting or, as the case may be, by the sole shareholder, and by the shareholders who request to do so.

Copies and extracts of the minutes of the resolutions passed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder shall be certified by the chairman of the board of directors and by any two directors.

Financial year - Distribution of profit

Art. 23. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 24. Approval of annual accounts. At the end of each financial year, with effect as of 31 December 2011, the accounts will be closed and the board of directors, shall draw up the annual accounts of the Company. in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 25. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, from the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 26. Interim dividends. The board of directors is authorized to pay out interim dividends before the end of the current financial year, in compliance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 27. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders, or, as the case may be, by the sole shareholder, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities), appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder which will determine their powers and their remuneration.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company will be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with applicable Law and the May 2011 Law.”

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Royal Hospitality Group S.A. (la Société), une société anonyme ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 21 juin 2011 suivant acte reçu de le notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2040 du 2 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte pour être communiqué aux autorités compétentes en vue de l'enregistrement.

Il ressort de cette liste de présence que toutes les actions émises dans la Société sont représentées à l'assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Acceptation de la démission de certains administrateurs, nomination de nouveaux administrateurs et décharge des administrateurs démissionnaires;

(B) Approbation d'un fractionnement d'actions et détermination d'une nouvelle valeur nominale par action de EUR 0,01 au lieu de EUR 1,00, avec en conséquence émission d'actions nouvelles en vue de voir l'actuel capital social de EUR 31.000 représenté par 3.100.000 actions avec une valeur nominale unitaire de EUR 0,01 chacune;

(C) Augmentation du capital social d'un montant de EUR 85.800 afin d'apporter le capital social actuel d'un montant de EUR 31.000 à un montant de EUR 116.800 avec émission de nouvelles actions et paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 164.200;

(D) Approbation d'un capital social autorisé d'un montant de EUR 30.000;

(E) Modification et refonte des statuts de la Société, afin de tenir compte notamment du fractionnement d'actions ci-dessus et de l'émission de nouvelles actions, la reformulation de l'objet social.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'accepter la démission de certains administrateurs (dont Monsieur Valéry Beuken et Monsieur René Beltjens) avec effet immédiat à compter de la clôture de la présente assemblée et de nommer pour un terme de un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

(i) Monsieur Oleksii Ivchenko, né à Pravda (Ukraine) le 2 janvier 1963, résidant à Str. Anischenko, House 5, Apt 24, Kiev (Ukraine),

(ii) Monsieur Andriy Lopushansky, né à Dobromyl (Ukraine) le 4 décembre 1962, résidant à Str. Staronavodnytska, House 13, Apt 10, Kiev (Ukraine),

comme nouveaux administrateurs de la Société agissant comme administrateurs exécutifs ainsi que de nommer avec effet immédiat pour un terme de un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

(iii) Monsieur Ivan Vasiunyk né à Velikiy Lubin (Ukraine) le 7 juillet 1959, résidant à 4a L.Gavro Str.Apt: 20 Kiev (Ukraine), comme administrateur agissant comme un administrateur indépendant et non exécutif.

Il est décidé de pleinement décharger les administrateurs démissionnaires pour la période de leur mandat.

En outre, dans la mesure où cela est nécessaire, il est décidé de nommer l'administrateur existant, Monsieur Illia Sagaidak, comme administrateur exécutif, également avec effet immédiat pour un terme de un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Seconde résolution

Le fractionnement d'actions et la détermination d'une nouvelle valeur nominale par action à EUR 0,01 au lieu de EUR 1,00 avec en conséquence émission de nouvelles actions sont approuvés, afin de voir le capital actuel de EUR 31.000 représenté par 3.100.000 actions d'une valeur nominale unitaire de EUR 0,01. Les actions nouvellement émises sont souscrites de manière proportionnelle par les actionnaires existants sans paiement.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 85.800 afin de porter ce capital social de son montant actuel de EUR 31.000 à un montant de EUR 116.800 avec émission de nouvelles actions destinées aux

actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle et du paiement d'une prime d'émission s'élevant à EUR 164.200.

Souscription et libération

Les actionnaires existants ont souscrit et libéré proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital les actions nouvellement émises de sorte que en prenant également en compte le paiement de la prime d'émission, un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) a été payé en espèces.

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées à l'article 26 de la Loi ont été satisfaites et atteste de leur accomplissement.

Quatrième résolution

Suite à la prise en considération du rapport du conseil d'administration, il est décidé de créer un capital autorisé d'un montant de EUR 30.000 et d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social dans la limite d'un tel capital autorisé, avec ou sans émission d'une prime d'émission avec la possibilité de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier ou reformuler les statuts de la Société (les Statuts), y compris mais sans limitation afin de tenir compte du fractionnement d'actions, de l'émission des nouvelles actions et de la reformulation de l'objet social et de mettre en œuvre de tels amendements et modifications énoncées ci-dessous et ainsi de lire les Statuts comme suit:

«Dénomination sociale - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Est formée une société anonyme (la Société), régie par les présents statuts (les Statuts), par les lois du Grand-duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou toute autre loi remplaçant cette loi (la Loi), par l'article 1832 du code civil.

Art. 2. Nom. Le nom de la société est «Royal Hospitality Group S.A.».

Art. 3. Objet. La société a pour objet: (a) la prise de participations et d'intérêts, sous n'importe quelle forme, dans toute(s) société(s) ou entreprise(s), commerciale(s), industrielle(s), financière(s) ou autre(s), luxembourgeoise(s) ou étrangère(s), ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations et (b) d'acquérir par des participations, apports, garanties, acquisitions ou options, négociation ou tout autre moyen des titres, droits, brevets, licences et autres biens, droits de propriété, pour autant que la Société l'estime approprié, et généralement de détenir, gérer, mettre en valeur, vendre ou céder les éléments précités en tout ou partie, sur base de ces considérations et si la Société le jugeait approprié, et en particulier pour les actions ou titres de toute société qui viendrait à les acquérir; (c) prendre part, participer, à des transactions commerciales, financières, ou autres, et d'accorder à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, toute assistance, tout prêt, avance ou garantie; (d) emprunter, lever des fonds par tout moyen (incluant, mais non limité à l'émission de certificats de capital préférentiel (PECS) (convertibles ou non en parts sociales), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes) et d'assurer le remboursement de toute somme d'argent empruntée; d'exécuter toute opération se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et tout autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entité(s) luxembourgeoise(s) ou étrangère(s) en relation avec ses propres obligations et dettes, ou en rapport avec les obligations et dettes de filiales ou sociétés appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut exécuter toute opération commerciale, technique ou financière, en rapport direct ou indirect avec les matières ci-dessus décrites en vue de favoriser l'accomplissement de son objet.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Siège social. La Société a son siège social à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré à toute autre adresse dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (le cas échéant) adoptée dans les conditions requises pour modifier les statuts.

La Société peut avoir des bureaux ou succursales (avec ou sans établissement stable) à Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, se sont produits ou sont imminents, et seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une

société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le conseil d'administration de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital - Actions

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 116.800 (cent seize mille huit cent euros) représentés par 11.680.000 (onze millions six cent quatre-vingt mille) actions avec une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant de l'actionnaire unique adoptée dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Le capital social autorisé, en ce non compris l'actuel capital social, est fixé à EUR 30.000 (trente mille euros).

Le capital social autorisé est valable pendant une période se terminant au plus tôt des deux dates suivantes (i) la date d'admission à la négociation sur un marché réglementé de l'Espace Economique Européen (EEE) des actions de la Société et (ii) le cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C des résolutions approuvant le capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé et habilité à:

(a) augmenter le capital par l'émission de temps à autres de nouvelles actions (dans la limite du capital autorisé) payable en espèces ou par apport d'actifs en nature, par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés ou tout autre moyen, incluant le recours à des bons de souscription et la conversion d'obligation convertibles;

(b) fixer la date et le lieu des émissions d'actions successives, le prix d'émission, avec ou sans prime, la date à laquelle les actions produiront des dividendes et les conditions relatives à la souscription et au paiement de nouvelles actions; et

(c) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de procéder à l'émission de nouvelles actions payables en espèces.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou responsable de la Société dûment autorisé, ou toute autre personne dûment autorisée, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements relatifs aux actions représentant pour tout ou partie les augmentations de capital visées.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés à une assemblée générale au cours de laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté.

Après chaque augmentation du capital dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera amendé en conséquence.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui ne doit pas nécessairement être un administrateur ou un actionnaire de la Société, les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements relatifs aux nouvelles actions émises en vertu des pouvoirs mentionnés ci-dessus, de prendre toute mesure pour que soient modifiés les présents statuts pour refléter l'augmentation du capital social de la société de même que pour supprimer toute référence au capital social autorisé et les paragraphes s'y rapportant une fois l'augmentation effectuée et reformuler le présent article et tout autre article s'y rapportant.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, ou des obligations avec bons de souscriptions, au porteur ou sous une autre forme, de toute valeur et payable en toute devise. Il est entendu que toute émission d'obligations convertibles ou d'obligations avec bons de souscriptions peut seulement être faite en conformité avec les dispositions relative au capital autorisé et dans les limites du capital autorisé tel que spécifié ci-dessus et plus spécifiquement en conformité avec les dispositions de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration fixera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les conditions y relatives.

Un registre des obligations sera conservé au siège social de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être mis en place dans lequel toute prime d'émission payée sur toute action en plus de la valeur nominale est transférée. Le montant sur le compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute action que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou allouer les fonds à la réserve légale.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société peuvent être sous forme nominative ou au porteur. La Société ne pourra pas émettre d'actions fractionnées.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Le registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et au frais de l'actionnaire concerné.

Le transfert d'actions au porteur qui ne sont pas détenues à travers un système de règlement-livraison ou à travers un dépositaire ou d'un sous-dépositaire se fera par la fourniture d'un certificat au porteur.

Le transfert d'actions au porteur détenues à travers d'un système de règlement-livraison étranger ou à travers un dépositaire ou sous-dépositaire étranger et lesquelles actions sont incorporées dans un certificat global immobilisé au

sein dudit système se fera en conformité avec la procédure habituelle pour le transfert de ces titres par inscription en compte.

Tout transfert d'action nominative deviendra effectif envers la Société et les tiers soit (i) par l'inscription d'une déclaration de transfert dans le registre des actions, signé et daté par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) par la Société sous réserve de la notification du transfert ou de l'acceptation du transfert par la Société.

Le conseil d'administration prendra toutes les décisions qui doivent être prises en relation avec une possible offre et/ou admission des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé dans l'EEE, incluant mais non limité à l'approbation et la signature d'accords, la décision de ces admissions et l'inscription des actions via un système de règlement-livraison ou de dépositaire ou sous dépositaire.

La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action. Dans le cas où une action serait détenu par plus d'une personne, ils devront désigner un mandataire commun qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action en relation avec la Société. La Société est en droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à une action détenus par plusieurs propriétaires jusqu'à la désignation d'un mandataire commun. La même règle s'appliquera dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et son débiteur, ainsi que dans tous les cas où la propriété de l'action est disputée.

Les actions sont librement cessibles sous réserves des dispositions légales.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société pourra, dans les conditions prévues par le Loi, racheter ses propres actions.

Gérance - Administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois administrateurs, dont au moins un administrateur exécutif (les Administrateurs Exécutifs) et au moins un doit être administrateur non exécutif (les Administrateurs Non Exécutifs). Au plus tard au moment de la cotation de la Société, parmi les Administrateurs Non Exécutifs, au moins un administrateur devra être indépendant de la Société ou de ses sociétés affiliées et actionnaires détenant au moins 5% (cinq pour cent du capital) du total des voies dans la Société (les Administrateurs Non Exécutifs Indépendants). Pour apprécier l'indépendance des membres du conseil d'administration, le critère fourni par l'Annexe II de la Recommandation de la Commission Européenne du 15 février 2005 sur le rôle des administrateurs non exécutifs ou des administrateurs gestionnaires s'applique. Un membre du conseil d'administration employé par la Société ou une société associée sera considéré comme ne possédant pas l'indépendance nécessaire recherchée par la mise en place de cette règle.

L'/Les administrateur(s) peut(vent) mais ne doit(vent) pas être actionnaire(s) de la Société.

Dans le cas où toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration pourra être formé avec un administrateur unique dans les conditions prévues par la Loi. Dans le cas d'un administrateur unique, cet administrateur exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Dans un tel cas toute référence au conseil d'administration devra être interprété comme une référence à l'actionnaire unique.

La désignation du ou des administrateurs, son/sa/leur rémunération, la durée de leur mandat, et le nombre d'Administrateurs Exécutifs et d'Administrateurs Non Exécutifs sera acté par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes présents et représentés, ou le cas échéant de l'actionnaire unique. La rémunération du/des administrateur(s) pourra être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. La durée du mandat d'un administrateur ne devra pas excéder six (6) ans et les administrateurs resteront en place jusqu'à élection de leurs successeurs. Le/Les administrateur(s) pourra(ont) être réélus pour un second mandat au terme du précédent. L'assemblée générale des actionnaires ou le cas échéant de l'actionnaire unique peut, à tout moment avec ou sans motif procéder au remplacement d'un administrateur.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner une personne physique pour la représenter dans l'exercice de ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, le cas échéant, les administrateur(s) restant peuvent se réunir et élire un administrateur pour combler cette vacance à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration nommera un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaire(s).

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du conseil d'administration devra être convoquée si deux administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration désignera un autre administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Le quorum du conseil d'administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire et transmise par fax ou tout autre moyen, signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux de réunion du conseil d'administration. Sauf dans la mesure où une décision écrite est adoptée par voie de circulaire, les procès-verbaux de réunions du conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion concernée ou le cas échéant par son remplaçant ou par deux administrateurs ou selon décision prise à la réunion du conseil ou pendant une réunion du conseil ultérieure. Toutes les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ceux-ci (qui peuvent être produits en justice ou autre) doivent être certifiés par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégations de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion journalière et affaires à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne qui peuvent ne pas être un administrateur ou un actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le conseil d'administration.

Lorsque la Société est gérée par un conseil d'administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration emporte l'obligation pour le conseil d'administration de rapporter chaque année à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur le salaire, les coûts et tous les avantages conférés au délégué.

Le conseil d'administration peut aussi confier certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un administrateur ou un actionnaire de la Société, agissant seuls ou conjointement, sous telles conditions et sous tels pouvoirs que le conseil d'administration détermine.

Le conseil d'administration peut également nommer un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs Exécutifs et/ou d'Administrateurs Non Exécutifs. Si un comité d'audit est mis en place, les membres d'un tel comité d'audit devront, collectivement, avoir une expertise appropriée en matière de finance et de comptabilité relativement aux activités de la Société.

Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire de la Société qui pourra mais ne devra pas nécessairement être un membre du conseil d'administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et autorités.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société sera engagée à l'égard des tiers soit par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un doit être un Administrateur Exécutif, dans tous les domaines ou (ii) la seule signature de la personne/administrateur désigné comme gérant en charge de la gestion quotidienne des affaires, ou (iii) les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à qui le conseil d'administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Lorsqu'il y a un administrateur unique, la Société sera tenue envers les tiers par la seule signature de l'administrateur unique ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui l'administrateur unique a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou em-

ploqués de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans le cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il avisera le conseil d'administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 17. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 1^{er} mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin CET de chaque année.

Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le tribunal d'arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du conseil d'administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents statuts.

Art. 21. Procédure, vote, procès-verbaux. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du conseil d'administration ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi et la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées (la Loi de Mai 2011), spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Chaque action donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires représentant un minimum de dix (10) pour cent (ou si la société est cotée et conformément à la Loi de Mai 2011, un vingtième) du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires

soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Conformément à la Loi de Mai 2011, une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé ou par tout moyen électronique au moins vingt-deux jours (22) avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur, par tout moyen électronique ou par tout autre moyen approprié de télécommunication, une personne comme mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance ou par un moyen électronique conformément à la Loi de Mai 2011. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote (formulaire) signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote (formulaire) qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Nonobstant ce qui précède, en cas de conflit entre la présente clause et la Loi de Mai 2011, la Loi de Mai 2011 doit s'appliquer.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateur(s).

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires, le nombre d'actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des Statuts ou dont l'adoption est en vertu des Statuts, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Statuts, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents statuts ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 22. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique doivent être établis par écrit et signés par le bureau de l'assemblée, ou le cas échéant, par l'actionnaire unique, et par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique doivent être certifiés par le président du conseil d'administration et par deux des administrateurs.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, avec effet au 31 décembre 2011, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) sera affecté à la réserve requise par la Loi. Cette allocation cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société, diminué ou augmenté de temps en temps, mais deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale tombe en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 26. Dividendes intérimaires. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avant l'exercice en cours, conformément à la Loi.

Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

La liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, en ce compris tous frais et taxes de liquidation, l'actif net restant de la Société sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi et la Loi de Mai 2011.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, frais et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le soussigné notaire qui comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la personne apparaissant comme mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, sur demande de la même personne apparaissant comme mandataire et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte a été établi au Luxembourg, à la date fixée au début de ce document.

Après lecture du procès-verbal les membres du Bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2011. LAC/2011/42227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134036/884.

(110154795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Vontobel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.142.

—
AUSZUG

Es wurde beschlossen, Frau Carmen Lehr mit beruflicher Adresse in 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg per 1. Juli 2011 als Geschäftsführerin zu ernennen und mit der täglichen Geschäftsführung zu beauftragen.

Weiter wird Kenntnis vom Rücktritt von Herr Jacques Charles Bossart als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung ab dem 1. Oktober 2011 genommen sowie der Kündigung von Herrn Anders Malcolm, auf Grund deren dessen Mandat als Geschäftsführer per 31. Juli 2011 annulliert wurde.

Luxembourg, 05.10.2011.
Vontobel Europe S.A.

Référence de publication: 2011138470/15.

(110159896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Tuscany Rig Leasing S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 154.366.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of September.

Before Us Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting with the following appearing company, Tuscany International Drilling Inc., a company duly incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, with registered office at 100, 522 – 11th Avenue S.W, Calgary, Alberta, Canada, T2R 0C80C8 (hereinafter referred to as the “Appearing Company”) being the sole shareholder of Tuscany Rig Leasing S.A., a Luxembourg “société anonyme”, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 154.366 (hereinafter referred to as the “Corporation”). The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated July 15th, 2010, published in the Memorial C, “Recueil des Sociétés et Associations”, number 1779 of August 31th, 2010, and whose articles have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 1st, 2011, published in the Memorial C, “Recueil des Sociétés et Associations”, number 2059 of September 5th, 2011.

The meeting is chaired by Mr. Paul WEILER, private employee, with professional address at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, with professional address at Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the sole shareholder present or represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at two hundred thousand U.S. Dollars (USD 200,000.-) and represented by one hundred thousand (100,000) ordinary shares (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares”) having a voting right and one hundred thousand (100,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Corporate capital increase to the extent of one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) new Ordinary Shares, along with the payment of an aggregate share premium in the amount of two hundred and seven million, one hundred and sixty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine U.S. Dollars and thirty-nine Cents (USD 207,168,889.39) exclusively attached to the Ordinary Shares (hereinafter referred to as the “Ordinary Shares Premium Account”), out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation;

2. Subscription and full payment of one hundred thousand (100,000) new Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, along with a payment in the aggregate amount of two hundred and seven million, one hundred and sixty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine U.S. Dollars and thirty-nine Cents (USD 207,168,889.39) on the Ordinary Shares Premium Account, out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation, by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction

of two certain, unquestionable and undisputed debts (hereinafter collectively referred to as the “Contribution”). The first debt is transferred to and accepted by the Corporation at the value of one hundred and twenty-four million, four hundred and seventy-nine thousand, thirteen U.S. Dollars and fourteen Cents (USD 124,479,013.14), and the second debt is transferred to and accepted by the Corporation at the value of eighty-two million, seven hundred and eighty-nine thousand, eight hundred and seventy-six U.S. Dollars and twenty-five Cents (USD 82,789,876.25) being the USD counter value of sixty-one million, three hundred and twenty-five thousand, eight hundred and thirty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 61,325,834.26) as per the EUR/USD exchange rate applicable as of today.

These two values are determined by the independent auditor’s report in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and issued by TEAMAUDIT S.A., independent auditor (Réviseur d’entreprises), with registered office at 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which concludes that:

“Based on our review as performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the respective share premium of the ordinary new shares of USD 1 each of TUSCANY RIG LEASING S.A. to be issued in counterpart.”

Such debts are owed by the Corporation to the Appearing Company, and result from a declaration of the Corporation, as receiver of the Contribution, dated September 27th, 2011, as well as from a declaration of the Appearing Company, as contributor of the Contribution, dated September 27th, 2011;

3. Subsequent amendment of the article 6.1. of the Corporation’s articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital to the extent of one hundred thousand U.S. Dollars (USD 100,000.-) in order to raise it from its present amount of two hundred thousand U.S. Dollars (USD 200,000.-) to three hundred thousand U.S. Dollars (USD 300,000.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) new Ordinary Shares, along with the payment of a share premium in the aggregate amount of two hundred and seven million, one hundred and sixty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine U.S. Dollars and thirty-nine Cents (USD 207,168,889.39) exclusively attached to the Ordinary Shares, and out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation.

Second resolution
Subscription - Payment

The meeting resolved to acknowledge the subscription by the Appearing Company, of all the one hundred thousand (100,000) new Ordinary Shares along with a payment in the aggregate amount of two hundred and seven million, one hundred and sixty-eight thousand, eight hundred and eighty-nine U.S. Dollars and thirty-nine Cents (USD 207,168,889.39) on the Ordinary Shares Premium Account, out of which ten thousand U.S. Dollars (USD 10,000.-) shall straightaway be allocated to the legal reserve of the Corporation, and have all of them fully paid up by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent extinction of two certain, unquestionable and undisputed debts (both previously defined as the “Contribution”). The first debt is transferred to and accepted by the Corporation at the value of one hundred and twenty-four million, four hundred and seventy-nine thousand, thirteen U.S. Dollars and fourteen Cents (USD 124,479,013.14), and the second debt is transferred to and accepted by the Corporation at the value of eighty-two million, seven hundred and eighty-nine thousand, eight hundred and seventy-six U.S. Dollars and twenty-five Cents (USD 82,789,876.25) being the USD counter value of sixty-one million, three hundred and twenty-five thousand, eight hundred and thirty-four Euros and twenty-six Cents (EUR 61,325,834.26) as per the EUR/USD exchange rate applicable as of today.

These two values are determined by the independent auditor’s report in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and issued by TEAMAUDIT S.A., independent auditor (Réviseur d’entreprises), with registered office at 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which concludes that:

“Based on our review as performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Contribution in Kind does not correspond at least to the number and the par value, increased by the respective share premium of the ordinary new shares of USD 1 each of TUSCANY RIG LEASING S.A. to be issued in counterpart.”

Such debts are owed by the Corporation to the Appearing Company, and result from a declaration of the Corporation, as receiver of the Contribution, dated September 27th, 2011, as well as from a declaration of the Appearing Company, as contributor of the Contribution, dated September 27th, 2011.

The copies of the two above mentioned declarations and the independent auditor report will remain annexed to the present deed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decided to amend the article 6.1. of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

“ Art. 6. Corporate capital.

6.1 The Corporation's share capital is set at three hundred thousand U.S. Dollars (USD 300,000.-) divided into:

- two hundred thousand (200,000) ordinary shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (hereafter the “Ordinary Shares”), all subscribed and fully paid up;

- One hundred thousand (100,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (hereafter the “Non-Voting MRPS”) all subscribed and fully paid up;

(the Non-Voting MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the “Shares”). The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarized deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société comparante suivante, Tuscany International Drilling Inc., une société dûment constituée et gouvernée par les lois de la Province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social au 100, 522 – 11th Avenue S.W, Calgary, Alberta, Canada, T2R 0C8 (ci-après la «Comparante»), étant l'actionnaire unique de Tuscany Rig Leasing S.A., une société anonyme soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.366 (ci-après la «Société»). La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, “Recueil des Sociétés et Associations” n° 1779 du 31 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, “Recueil des Sociétés et Associations” n° 2059 du 5 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement fixé à deux cent mille Dollars américains (USD 200.000.-) et représenté par cent mille (100.000) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») avec droit de vote et cent mille (100.000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote (ci-après «MRPS Sans Droit de Vote»), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille Dollars américains (USD 100.000.-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles Actions Ordinaires, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent sept millions, cent soixante-huit mille, huit cent quatre-vingt-neuf Dollars américains et trente-neuf Cents (USD 207.168.889,39) exclusivement attachée aux Actions Ordinaires (ci-après le «Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires»), et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000.-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société;

2. Souscription et libération intégrale de cent mille (100.000) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1.-) chacune, avec le paiement d'un montant total de deux cent sept millions, cent soixante-huit

mille, huit cent quatre-vingt-neuf Dollars américains et trente-neuf Cents (USD 207.168.889,39) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires, et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société, par un apport en nature consistant en la conversion et l'extinction subséquente de deux dettes certaines, liquides et exigibles (ci-après l'«Apport»). La première dette est transférée à et acceptée par la Société à une valeur de cent vingt-quatre millions, quatre cent soixante-dix-neuf mille, treize Dollars américains et quatorze Cents (USD 124.479.013,14), et la seconde dette est transférée à et acceptée par la Société à une valeur de quatre-vingt-deux millions, sept cent quatre-vingt-neuf mille, huit cent soixante-seize Dollars américains et vingt-cinq Cents (USD 82.789.876,25) étant la contre-valeur en Dollars américains de soixante-et-un millions, trois cent vingt-cinq mille, huit cent trente-quatre Euros et vingt-six Cents (EUR 61.325.834,26) par application du taux de change EUR/USD de ce jour.

Ces deux valeurs sont déterminées par le rapport du Réviseur d'entreprises en accord avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et émis par TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui conclut que:

«Sur la base de notre examen effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des nouvelles actions ordinaires d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune de TUSCANY RIG LEASING S.A. à émettre en contrepartie.»

Telles dettes sont dues par la Société à la Comparante, et résulte d'une déclaration de la Société, en tant que société bénéficiaire de l'Apport datée du 27 septembre 2011, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société apporteuse de l'Apport datée du 27 septembre 2011;

3. Modification afférente de l'article 6.1. des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent mille Dollars américains (USD 100.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux cent mille Dollars américains (USD 200.000,-) à trois cent mille Dollars américains (USD 300.000,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles Actions Ordinaires, avec le paiement d'un montant total de deux cent sept millions, cent soixante-huit mille, huit cent quatre-vingt-neuf Dollars américains et trente-neuf Cents (USD 207.168.889,39) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires, et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société.

Deuxième résolution Souscription - Paiement

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription par la Comparante, de toutes les cent mille (100.000) nouvelles Actions Ordinaires, avec le paiement d'un montant total de deux cent sept millions, cent soixante-huit mille, huit cent quatre-vingt-neuf Dollars américains et trente-neuf Cents (USD 207.168.889,39) sur le Compte de Prime d'Emission Attachée Aux Actions Ordinaires, et dont dix mille Dollars américains (USD 10.000,-) sont tout de suite alloués à la réserve légale de la Société, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion et l'extinction subséquente de deux dettes certaines, liquides et exigibles (toutes deux définies précédemment comme l'«Apport»). La première dette est transférée à et acceptée par la Société à une valeur de cent vingt-quatre millions, quatre cent soixante-dix-neuf mille, treize Dollars américains et quatorze Cents (USD 124.479.013,14), et la seconde dette est transférée à et acceptée par la Société à une valeur de quatre-vingt-deux millions, sept cent quatre-vingt-neuf mille, huit cent soixante-seize Dollars américains et vingt-cinq Cents (USD 82.789.876,25) étant la contre-valeur en Dollars américains de soixante-et-un millions, trois cent vingt-cinq mille, huit cent trente-quatre Euros et vingt-six Cents (EUR 61.325.834,26) par application du taux de change EUR/USD de ce jour.

Ces deux valeurs sont déterminées par le rapport du Réviseur d'entreprises en accord avec les articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et émis par TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, Rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui conclut que:

«Sur la base de notre examen effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur globale de l'Apport en Nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale, augmentée de la prime d'émission respective des nouvelles actions ordinaires d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune de TUSCANY RIG LEASING S.A. à émettre en contrepartie.»

Lesdites dettes sont dues par la Société à la Comparante, et résultent d'une déclaration de la Société, en tant que société bénéficiaire de l'Apport datée du 27 septembre 2011, ainsi que d'une déclaration de la Comparante, en tant que société apporteuse de l'Apport datée du 27 septembre 2011.

Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier l'article 6.1. des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à trois cent mille Dollars américains (USD 300.000,-) divisé entre:

- deux cent mille (200.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (ci-après les «Actions Ordinaires»), toutes souscrites et entièrement libérées; et

- cent mille (100.000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune (ci-après la «MRPS Sans Droit de Vote»), toutes souscrites et entièrement libérées;

(les MRPS Sans Droit de Vote et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées ci-après comme les «Actions»).

Les Actions peuvent être soit enregistrées soit au porteur au choix de l'Actionnaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SIMON, P. WEILER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011136655/236.

(110157483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

—
Extrait sincère et conforme de la Décision circulaire des Administrateurs tenue à Bertrange le 04 octobre 2011

Il résulte de ladite décision:

que la personne physique: Madame Véronique ROUZET en sa qualité d'Administrateur et d'Administrateur-déléguée de la société susmentionnée, reprend son nom patronymique, suite à son divorce prononcé;

et que Madame Véronique ROUZET, ayant usé jusqu'à maintenant du nom patronymique de son ex-conjoint a désormais pour nom: Madame Véronique HERSANT.

Bertrange, le 04 octobre 2011.

Référence de publication: 2011138422/14.

(110159682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Samax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.003.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138425/10.

(110160007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Samax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.003.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138426/10.

(110160008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Sanicalor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 46.777.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138428/10.

(110160036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Schawk Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.750,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.705.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011138430/11.

(110159987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Shivling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138433/10.

(110160167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Simply Thai, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine.

R.C.S. Luxembourg B 156.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2011138434/10.

(110160257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Vente-Privée.com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 159.269.

—
Résolution prise par l'actionnaire unique en date du 14 avril 2011

En date du 14 avril 2011 le mandat de la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B 103 590, avec siège à 9, allée Scheffer, L – 2520 Luxembourg en tant que 'Commissaire aux Comptes' a été révoqué et la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, prénommée, a été nommée en tant que 'Réviseur d'Entreprises Agréé'.

Pour VENTE-PRIVEE.COM HOLDING S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011138473/13.

(110159979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

MLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 66.566,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.213.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2011

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission au 27 août 2011 de:

* Mr. Renaud Labye, né le 11/09/1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

De sa fonction de gérant.

- L'associé unique nomme avec effet au 27 août 2011:

* Mr. Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;

Aux fonctions de gérant et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MLS Luxembourg S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011138559/22.

(110159705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

S.L.R.H., Société Luxembourgeoise de Restauration et d'Hôtellerie, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 47.106.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2011138440/10.

(110159853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Sodefî S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.389.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 15 septembre 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Koen LOZIE, Monsieur Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler au poste de commissaire aux comptes, la société THE CLOVER, 8, rue Haute, L-4963 CLEMENCY, pour une durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 30.06.2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011138442/18.

(110159606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Stevenage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.080.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138444/10.

(110159571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Tradep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 70.007.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

TRADEP S.A.

Référence de publication: 2011138457/16.

(110160162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Stones Développement S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.045.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011138445/10.

(110159847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Sugarloaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011138446/11.

(110160252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Symbolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 123.683.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011138447/11.

(110160013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

**Space at Work, Société Anonyme,
(anc. Mediation, Mergers & Acquisitions (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 106.628.

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MEDIATION, MERGERS & ACQUISITIONS (Luxembourg) S.A., en abrégé MM&A (Luxembourg) S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.628, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 696 du 14 juillet 2005.

L'assemblée est présidée Madame Pascale GUILLAUME, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre BENOY, conseiller économique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence FRANCOIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de "MEDIATION, MERGERS & ACQUISITIONS (Luxembourg) S.A., en abrégé MM&A (Luxembourg) S.A." en "SPACE AT WORK".

2. Transfert du siège social de L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon à L-8245 Mamer, 3 rue de la Libération.

3. Modification subséquente des alinéas 1 et 2 de l'article 1^{er} des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:
«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPACE AT WORK.

Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

4. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la négociation, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La Société a en outre pour objet toutes négociations et médiations dans les transactions concernant la vie d'une entreprise, notamment en matière de fusions et d'acquisitions, ainsi que toutes prestations comptables et administratives afférentes, à l'exclusion de celles du conseil économique.

La Société est encore habilitée à fournir tous services ayant trait à la gestion des ressources humaines et de réaliser tous travaux d'organisation de conférences, de séminaires et de congrès.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet et qui en facilitent la réalisation.»

5. Constatation de la démission de GTB Fiduciaire (anciennement BECKER + CAHEN & Associés S.à r.l.) de son mandat de commissaire aux comptes et ce avec effet rétroactif au 15 mai 2008 et acceptation de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l, en abrégé BKM en tant que commissaire aux comptes, et ce avec effet rétroactif à la même date.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "MEDIATION, MERGERS & ACQUISITIONS (Luxembourg) S.A., en abrégé MM&A (Luxembourg) S.A." en "SPACE AT WORK.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon à L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier en conséquence les alinéas 1 et 2 de l'article 1^{er} des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPACE AT WORK.

Le siège social est établi à Mamer. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social actuel de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«La Société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion, la négociation, l'expertise, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

La Société a en outre pour objet toutes négociations et médiations dans les transactions concernant la vie d'une entreprise, notamment en matière de fusions et d'acquisitions, ainsi que toutes prestations comptables et administratives afférentes, à l'exclusion de celles du conseil économique.

La Société est encore habilitée à fournir tous services ayant trait à la gestion des ressources humaines et de réaliser tous travaux d'organisation de conférences, de séminaires et de congrès.

Elle peut également faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet et qui en facilitent la réalisation.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société GTB Fiduciaire (anciennement BECKER + CAHEN & Associés S.à r.l.) de son mandat de commissaire aux comptes et ce avec effet rétroactif au 15 mai 2008 et décide d'accepter en remplacement du commissaire démissionnaire la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l, en abrégé BKM, et ce avec effet à la même date. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GUILLAUME, A. BENOY, L. FRANÇOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2011. LAC/2011/42962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011135825/102.

(110156996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Agricultural Finance Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 146.061.

—
Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2011

Acceptation de la démission de AUDIT & COMPLIANCE en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, né à Bruges (Belgique), le 03 juin 1941, adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de 2013.

Pour la société

AGRICULTURAL FINANCE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011135547/14.

(110157079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Alto Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.634.

—
Il résulte d'une décision de l'associée unique du 8 septembre 2011, que les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de Madame Alba Grelli au 1^{er} août 2011 est acceptée.

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante, Madame Emilie Zannier-Wirz, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1207 Genève 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011135554/15.

(110157121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Alter-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 17, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.433.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135552/10.

(110157011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

HIPEP VI-Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2522 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.097.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135749/11.

(110157068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

HIPEP VI-Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 161.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Référence de publication: 2011135751/11.

(110157073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 2010**Première résolution*

Le conseil décide de révoquer, avec effet immédiat, la société à responsabilité limitée Accounting Partners S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B100.588, de sa fonction de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouveau commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ParfmAccounting, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B144.054 et ayant son siège social au 117, route d'Arlon, L - 8009 Strassen, en remplacement de la société à responsabilité limitée Accounting Partners S.à r.l., dont elle terminera le mandat. Son mandat arrivera donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale en 2014.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cyril Dagand / Jérôme Grandidier
Administratif / Administrateur Président

Référence de publication: 2011138575/22.

(110160130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Colobia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.787.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 5 octobre 2011, l'actionnaire unique a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Massimo Longoni, Monsieur Eric Vanderkerken, Monsieur Patrick Lorenzato, et Monsieur Camille Paulus en tant qu'administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Marcel Stephany, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2011138502/18.

(110160276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2011.